

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture

La Roche-sur-Yon, le - 6 OCT. 2016

Direction des relations
avec les collectivités territoriales
et des affaires juridiques
Bureau du tourisme
et des procédures environnementales et
foncières
Section des installations classées (ICPE)

Dossier suivi par :
Ghislaine MARTINEAU
Tel : 02 51 36 72 57
Fax : 02 51 36 70 55

ghislaine.martineau@vendee.gouv.fr

Référence à rappeler : GM n° 2016/0891
Dossier n° 96/0348

DREAL PAYS DE LOIRE UD 85	
Reçu le : 10 OCT. 2016	
Enregistrement :	
Chef UD	attrib.
Sub 1	
Sub 2	X
Sub 3	
Sub 4	
Sub 5	

Monsieur,

Vous exploitez une installation classée pour la protection de l'environnement (une carrière) au lieudit "La Mouzinière", sur le territoire de la commune de CHATEAU-D'OLONNE.

Après modification de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, vous m'avez transmis par mail du 26 mai 2016, une déclaration, conformément aux dispositions de l'article L.513-1 du code de l'environnement, afin de bénéficier des droits acquis du fait de l'exercice régulier de votre activité.

Après examen et avis de l'inspecteur des installations classées, je prends acte du non classement de votre établissement sous les rubriques 4000.

Je transmets copie de cette lettre au chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), inspecteur des installations classées et au maire de la commune d'implantation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet
Pour le Préfet
Le chef de bureau,


Cyrille GARDAN

Monsieur le directeur de la société CHARIER CARRIERES ET MATERIAUX
La Clarté

44410 HERBIGNAC

Copie au :

- chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la DREAL, inspection des installations classées
- maire de CHATEAU-D'OLONNE